



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 34 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la Côte-de-Gaspé

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait du maintien à domicile un de ses dossiers prioritaires en lançant sa campagne *Chez soi, le premier choix*;

CONSIDÉRANT QUE nous tenons à rappeler au gouvernement libéral que, pour beaucoup d'ainés et de personnes en perte d'autonomie, pour faire de chez soi le premier choix, il faut en avoir les moyens;

CONSIDÉRANT QUE, depuis bientôt 18 mois, les EESAD mènent une bataille intense pour la reconnaissance des besoins financiers urgents de leurs entreprises et de l'incapacité de payer leurs clientèles;

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux Services sociaux s'était engagée verbalement à mettre à niveau pour le 1^{er} mai 2009 les aides financières du PEFSAD;

CONSIDÉRANT QU'une annonce de bonification du PEFSAD de 3,5 millions de dollars sur la demande de 15 millions de dollars a été annoncée le 2 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE, le 9 décembre dernier, la ministre déléguée aux Services sociaux spécifiait aux EESAD que le 3,5 millions annoncé le 2 octobre devait se financer à même le budget du PEFSAD;

CONSIDÉRANT QUE la vaste majorité des EESAD constate actuellement qu'une partie de leur clientèle à faible revenu réduit leurs heures de services et même les abandonne complètement;

CONSIDÉRANT QUE cette inaction du gouvernement qui perdure depuis plus d'une décennie provoque une situation critique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir actualiser le PEFSAD en y injectant la somme de 15 millions de dollars dans son budget de mars 2010 et demandent que le gouvernement revoie le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique afin d'assurer leur pérennité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Georges Manonnet, Gaspé

18 Mars 2010
Date